



Golf de Moliets - Samedi 25 et Dimanche 26 Mai 2022

GRAND PRIX SENIORS Sélectif du Golf de Moliets (MESSIEURS SELECTIF) (DAMES NON SELECTIF)

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et spécifiques des épreuves fédérales amateurs en simple ou en double, il prévaut sur ces règlements et respecte le cahier des charges des trophées séniors/séniors 2 et des grands prix séniors (Vademecum FFG 2022).

Article 1 – LE GRAND PRIX SENIORS (MESSIEURS SELECTIF) est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours.

Forme de jeu : 36 trous stroke-play brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf, ayant acquitté leur « droit de jeu Fédéral » de 35€, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2 et ayant 50 ans ou plus (nés avant le 25 juin 1972) la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 24 juin 2022. Certificat médical ou (attestation de réponse au questionnaire médical) obligatoirement enregistré par la FFGolf avant la date limite d'inscription.

Article 2 - Séries, marques de départs et nombre de joueurs :

1ère série Dames : index inférieur à 16.5 Départs : Repères 5 marques rouges

1ère série Messieurs : index inférieur à 12.5 Départs : Repères 2 marques blanches

Le nombre total des engagés sera limité à 126 joueurs dont 30 dames minimum (sauf manque de candidates) et 13 wild cards. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisés, les inscrits seront désignés selon les priorités indiquées paragraphe 7 du cahier des charges « grand prix séniors »

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (dames messieurs) à la date de clôture des inscriptions.
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Amateur séniors (dames messieurs) à la date de clôture des inscriptions.
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date de clôture d'inscription.

MÉRITES ET INDEX PRIS EN COMPTE :

Les mérites et les index pris en compte sont ceux figurant dans fléole à la date de clôture des inscriptions.

Article 3 - Déroulement de l'épreuve :

- Vendredi 24 juin 2022 : Parcours d'entraînement

- Samedi 25 juin 2022 : 18 trous Stroke-play

- Dimanche 26 juin 2022 : 18 trous Stroke-play

Article 4 - Droits d'engagement : (journée d'entraînement comprise)

- Non membres du Golf de Moliets 80€
- Membres du Golf de Moliets 30€

Article 5 – Inscriptions et clôture des engagements : inscription avant le VENDREDI 10 JUIN 2022 à minuit par écrit en retournant le bulletin accompagné du droit d'engagement à :

Golf de Moliets, « Grand Prix Séniors », rue Mathieu Desbieys, 40660 Moliets

Tout joueur déclarant forfait après le 23 juin reste redevable du droit d'engagement.

La liste des joueurs (ses) retenus (es) sera publiée le MARDI 14 JUIN 2022 sur le site du golf de Moliets

Article 6 - Paragraphe 7 du cahier des charges des grand prix séniors. VADEMECUM FFG 2022 page 43

Tirage des départs : les départs du premier tour se feront par bloc pour les SENIORS MESSIEURS SELECTIF. 1er tour prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2 puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4. -

1er et 2ème tour Dames seniors en dernier départ (après les départs du grand prix messieurs SELECTIF).

Les départs du deuxième tour se feront dans l'ordre décroissant des résultats bruts après le 1^{er} tour messieurs et dames.

Article 7 - Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu ou ne peut avoir lieu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et derniers trous. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 8 - PRIX : 3 prix brut Dames et Messieurs.

Article 9 - Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

